Image not found or type unknown

Achat vehicule d'occasion

Par **droune62**, le **21/03/2016** à **17:04**

Bonjour et merci d'avance pour les réponses apportées.

J'ai signé un bon de commande pour une voiture PEUGEOT 308 ce WE. Mais en réfléchissant, j'ai envie de me rétracter. Une ptite impression d'avoir été bernée..
Je suis allée voir le concessionnaire qui refuse cette rétractation.

POur info:
Sur le bon de commande, la case "au comptant" est stipulée. Or le concessionnaire savait que c'était via un prêt professionnel ou LOA à ma banque.Il m'assure que c'est cette case qu il doit mettre mm si c'est via un prêt...
Ai-je droit à un délai de rétractation vu que c'est au comptant?
Ai-je droit à un délai de rétractation même si il est certain que mon prêt sera accordé?

D'autre part, je n'ai pas versé d'acompte et sur le contrat on peut lire:" la commande n'est valable et ne prend date, pour la livraison et la garantie de prix du véhicule, qu'àprès versement d'un acompte dont le montant est fixé à environ 10% du prix au jour de la commande."

Enfin, il est question de reprendre un véhicule qui n'est pas à mon nom. Aucun document de cession du véhicule n'a été transmise au concessionnaire. Si le propriétaire de ce véhicule refuse de la céder, la vente est-elle annulée de principe, ou cette annulation est-elle au bon vouloir du concessionnaire?

En gros: ai-je un recours???

Merci

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés